



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

DECISION COMMUNAUTAIRE N° 162/2022

OBJET : ACHAT D'ESPACES PUBLICITAIRES POUR ALLÔ ENCOMBRANTS EN LIGNE - NICE-MATIN

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 4-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux Marchés Publics ;

Vu le Code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT la nécessité de communiquer auprès de l'ensemble des habitants du territoire communautaire spécifiquement sur le nouveau service de prise de rendez-vous en ligne Allô Encombrants grâce au lancement du service numérique *Mes déchet-CARF* ;

CONSIDÉRANT que Nice-Matin est le seul titre de Presse Quotidienne Régionale et qu'il couvre l'ensemble du territoire communautaire avec les éditions Menton-Vallées et Monaco ;

Vu la proposition financière de NICE-MATIN ;

DECIDONS

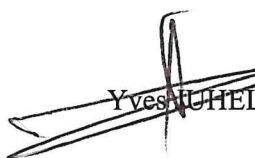

Article 1^{er} : d'accepter la proposition de NICE-MATIN, sise 214 bd du Mercantour à Nice (06200) pour 45 parutions dans les éditions locales de Menton-Vallées et Monaco d'un montant total de 10 800€ HT.

Article 2 : Les dépenses engagées seront imputées au compte : fonction 023, nature 6238 du budget principal au titre de l'exercice 2022.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le 19 OCT. 2022

Le Président,


Yves JUHEL


Date d'affichage :

19 OCT. 2022

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue V...
SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006-240600551/20221019162-2022-ARJ
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022